



ARIADNEXT

ARIADNEXT est heureux d'annoncer l'obtention d'une CSPN (Certification de Sécurité de Premier Niveau) sur son moyen d'authentification délivrée par l'ANSSI

Rennes, le 26 octobre 2021 - Cette CSPN, délivrée le 1^{er} septembre dernier, garantit à l'utilisateur un niveau de sécurité éprouvé sur la partie authentification de l'identité numérique. Grâce à cette CSPN, ARIADNEXT est en chemin pour obtenir le niveau de sécurité substantiel défini par le Règlement eIDAS pour sa solution d'identité numérique YRIS présentée en septembre au FIC. Prochaine étape : la certification PVID.

L'identité numérique est une volonté européenne

La Commission européenne souhaite proposer à tous ses citoyens une identité numérique fiable et sécurisée pour se connecter à des services tiers au moyen d'une solution numérique unique agrégeant les éléments d'identité (eCNI, passeport, carte vitale, justificatifs divers, etc.) en un endroit, sûr, protégé et facile d'accès. Créer et utiliser une identité numérique permettra de prouver son identité à distance simplement via son smartphone et un code PIN et facilitera les démarches d'authentification, de plus en plus récurrentes dans la vie quotidienne.

Un niveau de sécurité garanti

En France, les acteurs soumis aux exigences de la Directive de Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) ont l'obligation d'effectuer un processus *Know Your Customer* (KYC) et de vérifier l'identité de leurs nouveaux clients. A l'heure actuelle, ce KYC se compose à minima de deux mesures complémentaires de vérification d'identité (copie de CNI, solution technique de vérification d'identité). Or, l'identité numérique de niveau substantiel (conforme au règlement eIDAS 1.0), considérée comme mesure autosuffisante par la Directive LCB-FT facilitera le KYC, qui ne se composera plus que d'une seule étape. C'est donc pour cela que les solutions d'identité numérique de niveau substantiel sont très attendues en France par les banques et autres organismes financiers soumis à la Directive LCB-FT.

Ce même niveau de garantie de l'identité permet aussi d'envoyer ou de recevoir un recommandé électronique, ou de réaliser une signature électronique qualifiée. Ces services sont déjà disponibles mais vont être rendus bien plus accessibles et simple d'emploi par l'usage d'une identité numérique et ainsi permettre d'accélérer la digitalisation de notre économie.

Mais comment l'obtenir ?

Techniquement, une solution d'identité numérique comporte deux éléments essentiels : un composant de vérification d'identité à distance qui permet la création et la validation de l'identité du citoyen ; un moyen d'authentification qui donne accès en toute sécurité au service souhaité.



ARIADNEXT

Or, pour qu'un service d'identité numérique atteigne un niveau de sécurité substantiel qualifié par l'ANSSI, chacun de ces deux éléments doit subir plusieurs audits ou qualifications afin de délivrer un service sécurisé au niveau requis :

- Le service de vérification d'identité à distance utilisé pour créer l'identité doit être certifié selon le référentiel PVID (ANSSI),
- L'application mobile d'identité numérique doit, elle, obtenir une qualification élémentaire (ANSSI) qui s'obtient par le passage de plusieurs audits et certifications, parmi lesquels la certification CSPN du moyen d'authentification.

La solution YRIS en chemin vers le niveau substantiel ?

C'est dans ce contexte que, depuis le 1er septembre 2021, ARIADNEXT s'est vu délivrer une CSPN par l'ANSSI sur son moyen d'authentification développé en collaboration avec son partenaire Wultra, fournisseur reconnu de technologies logicielles liées à la sécurité numérique. Ce composant utilisé au sein de l'application d'identité numérique YRIS propose un moyen d'authentification de niveau élevé SCA (*Strong Customer Authentication*) à double facteur (possession du smartphone et connaissance du code pin).

La solution d'identité numérique YRIS d'ARIADNEXT est donc en chemin vers le niveau substantiel grâce à la certification d'une brique essentielle de son service et poursuit parallèlement ses travaux pour obtenir la certification PVID de son service de vérification d'identité à distance qui est d'ores et déjà en cours d'évaluation auprès de l'ANSSI. Et les travaux sont d'ores et déjà engagés pour faire d'YRIS un portefeuille électronique conforme aux exigences de la Commission Européenne.

"Cette CSPN est une première étape dans notre conquête d'une place dans le peloton de tête de la future identité numérique européenne. Nous sommes confiants que le virage vers l'identité numérique sera une vraie évolution positive pour nos clients et une simplification de la vie quotidienne de nos concitoyens."
déclare Marc Norlain, co-fondateur d'ARIADNEXT.

A propos d'ARIADNEXT

ARIADNEXT fait partie des leaders européens dans le secteur de l'identification digitale. En fournissant des solutions entièrement automatisées basées sur l'Intelligence Artificielle, ARIADNEXT offre aux entreprises et aux gouvernements la possibilité d'établir instantanément des relations de confiance avec leurs consommateurs et leurs citoyens. Ces solutions leur permettent de répondre aux défis réglementaires et aux exigences de la lutte contre la fraude tout en se concentrant sur l'expérience client et la transformation numérique. La société dispose de bureaux en France, en Espagne, en Pologne et en Roumanie. Les solutions d'ARIADNEXT ont déjà séduit plus de 300 clients en Europe tels que la Société Générale, le Crédit Mutuel, Lydia, Younited Credit, la Française des Jeux, Unibet, SFR et Bouygues Telecom.

Contacts presse – L'AgenceRP
ariadnext@lagencerp.com
Camille Bernisson – 07 64 44 14 49
Lucille Lavigne – 06 98 62 07 92